NEUVILLE SAINT VAAST

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle d'honneur Donald Browarski, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, suite à la convocation adressée le 16 mars 2026.

Après appel des conseillers, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents :
Messieurs Jean-Pierre PUCHOIS, David FOURNIER, Sébastien LEGAY, Arnaud DURIER, Frédéric DUPUIS, Jérôme RUFFIN, Philippe GOURGUECHON, Thomas DEFIVE, Olivier LALOUX.

Mesdames Sylvie BERTRAND, Nathalie LANGHAM, Valérie KUBICKI, Sandrine REHABI, Estelle CONDAMINE, Nathalie DECOUPIGNY, Justine COGEZ, Valérie SZLASKI, Cécile PICHAT.

Absents excusés :
Monsieur Robert JELONEK, ayant donné procuration à Monsieur David FOURNIER.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire accueille les membres présents, notamment les nouveaux élus, qu'il remercie pour leur engagement. Il souligne l'importance de leur rôle dans la gestion de la commune et rappelle les responsabilités inhérentes à leur mandat.

Il rend également hommage aux anciens élus et exprime sa reconnaissance envers ceux qui poursuivent leur engagement au service de la collectivité.

Madame Valérie Kubicki est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant au précédent compte-rendu.

Monsieur RUFFIN intervient en soulignant que la majorité absolue pour l'élection du Maire et des adjoints est de 10 et non de 9.

Monsieur DURIER lui suggère qu'il soit fait une annotation spécifique pour Monsieur Georges DEPLANQUES.

Également il a été très satisfait de la commission sécurité et travaux ; il aimerait si cela est possible que cela soit toujours le cas car la réunion des 2 commissions prenait tout son sens.

Madame BERTRAND lui indique qu'à chaque fois que cela se pourra, que les dossiers à traiter seront communs par exemple.

1. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur David Fournier présente le Compte Financier Unique, document central retraçant l'ensemble de l'exécution budgétaire de l'année écoulée.

Il explique le fonctionnement des deux sections :

- **Section de fonctionnement**, dédiée à la gestion courante (recettes fiscales, dotations, dépenses de personnel, charges générales),
- **Section d'investissement**, consacrée aux projets structurants et aux équipements.

Les principales observations sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la fiscalité locale, des dotations de l'État et des subventions.
- Certaines recettes exceptionnelles sont liées à des remboursements (sinistres notamment).
- Les dépenses sont marquées par les charges de personnel, les coûts énergétiques et les dépenses liées aux services à la population (cantine, ALSH, associations).

Un travail d'analyse est envisagé, notamment sur les contrats de maintenance et les charges générales.

Voici les étapes budgétaires :

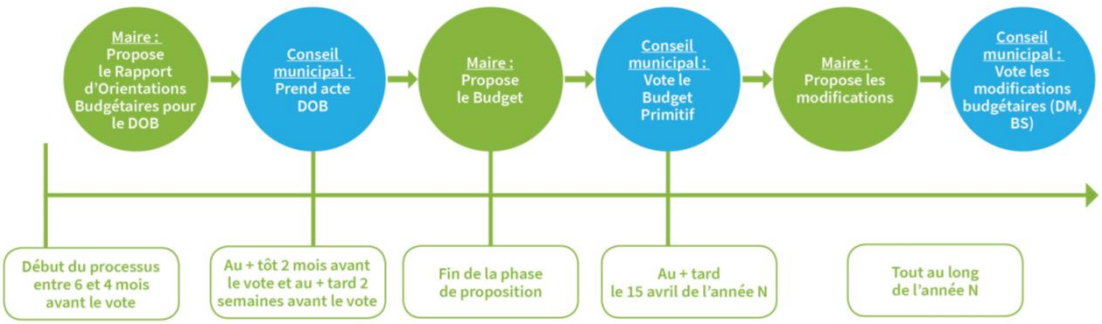

Le CFU fait apparaître un excédent significatif, permettant d'alimenter la section d'investissement.

1) Le fonctionnement

- Les recettes
  - Remboursement rémunération personnel, la mairie avance les arrêts maladie et se fait rembourser par la suite
  - Trop payé gaz, suite au changement de gaz, GRDF a effectué un remboursement
  - Compensation reversée par la CUA pour certaines compétences : voirie, éclairage public
  - CAF, le versement de la CAF est lié à notre activité de service

- Les dépenses :
  - Maintenance : contrats avec les entreprises à revoir
  - Dépenses d'énergie
  - Fournitures (fleurissement, vêtements de travail, entretien des bâtiments)
  - Charges de personnel : titulaire et non titulaire (animateurs et professeurs de musique, recours à Regain)
  - CNAS : bilan à faire sur l'utilisation des 15 agents
  - Autres charges : indemnité des élus, conventions partenaires, subvention des associations, CCAS (16 000 €, il s'agit d'un versement exceptionnel car pas de versement en 2024)

- Résultat corrigé 80 747 €
- Epargne brute > 10 %
- Ratio de rigidité à 41% (<55%)
- Epargne réelle : 222 563

2) L'investissement

- les dépenses 232 250€ comprennent l'effacement des réseaux, city parc, remplacement des détendeurs, travaux chemins ruraux…

- les recettes 1 247 176€ comprennent la récupération de la TVA, les subventions CAF, CUA, solde de la subvention de l'état pour l'espace Ernest Petit.

Résultat 1 014 926€

Report global 867 841

M le Maire sort pour le vote

Après discussion, le Conseil municipal adopte le CFU (18 pour).

2. Affectation des résultats

Le Conseil valide l'affectation des résultats conformément aux règles budgétaires, en assurant un équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement (18 POUR).

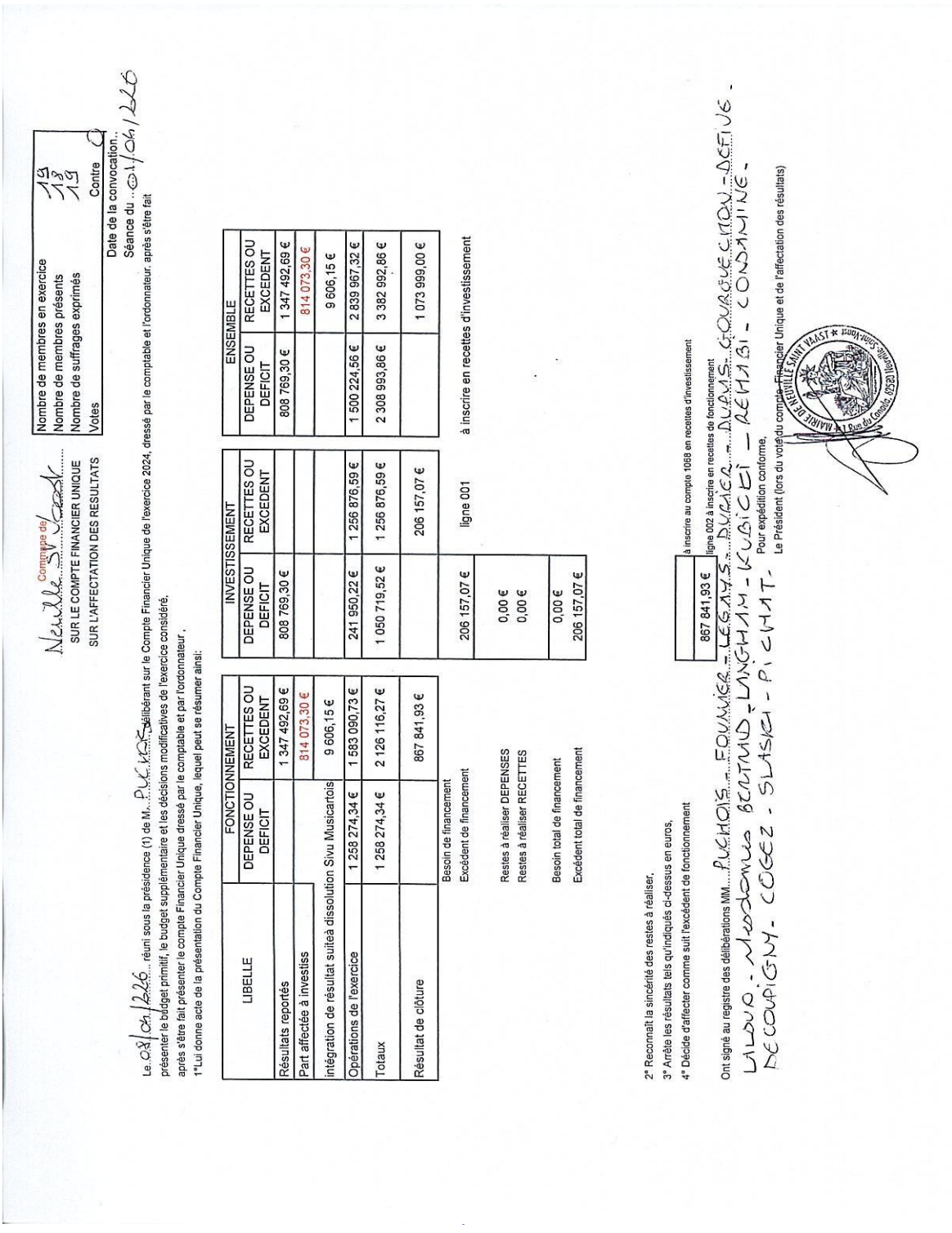

Compte de Neuville St Vaast

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres présents 19
Nombre de suffrages exprimés 19
Votes Contre 0

Date de la convocation.. 31/03/2026
Séance du ..08/04/2026

Le 08/04/2026 réuni sous la présidence (1) de M. PUCHOIS délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par le comptable et l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte Financier Unique dressé par le comptable et par l'ordonnateur,
1°Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 347 492,69 €	808 769,30 €		808 769,30 €	1 347 492,69 €
Part affectée à investiss		814 073,30 €				814 073,30 €
intégration de résultat suiteà dissolution Sivu Musicartois		9 606,15 €				9 606,15 €
Opérations de l'exercice	1 258 274,34 €	1 583 090,73 €	241 950,22 €	1 256 876,59 €	1 500 224,56 €	2 839 967,32 €
Totaux	1 258 274,34 €	2 126 116,27 €	1 050 719,52 €	1 256 876,59 €	2 308 993,86 €	3 382 992,86 €
Résultat de clôture		867 841,93 €		206 157,07 €		1 073 999,00 €
Besoin de financement			206 157,07 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement	
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent total de financement			206 157,07 €			

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

867 841,93 €	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. PUCHOIS - FOURNIER - LEGAYS - DUBOIS - GOURAGUE - CLIPET - DEFLOS - LABBE - MESDAMES BERTAUD - LANGLAIS - DUBOIS - DUBOIS - AERTS - CONSTANTINE - DECOUIGNY - COGEZ - SLASKI - PICHOT.

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote)du compte Financier Unique et de l'affectation des résultats)

MAIRIE DE NEUVILLE SAINT VAAST * 62580 * 1 Rue du Conseil

3. Fiscalité localité

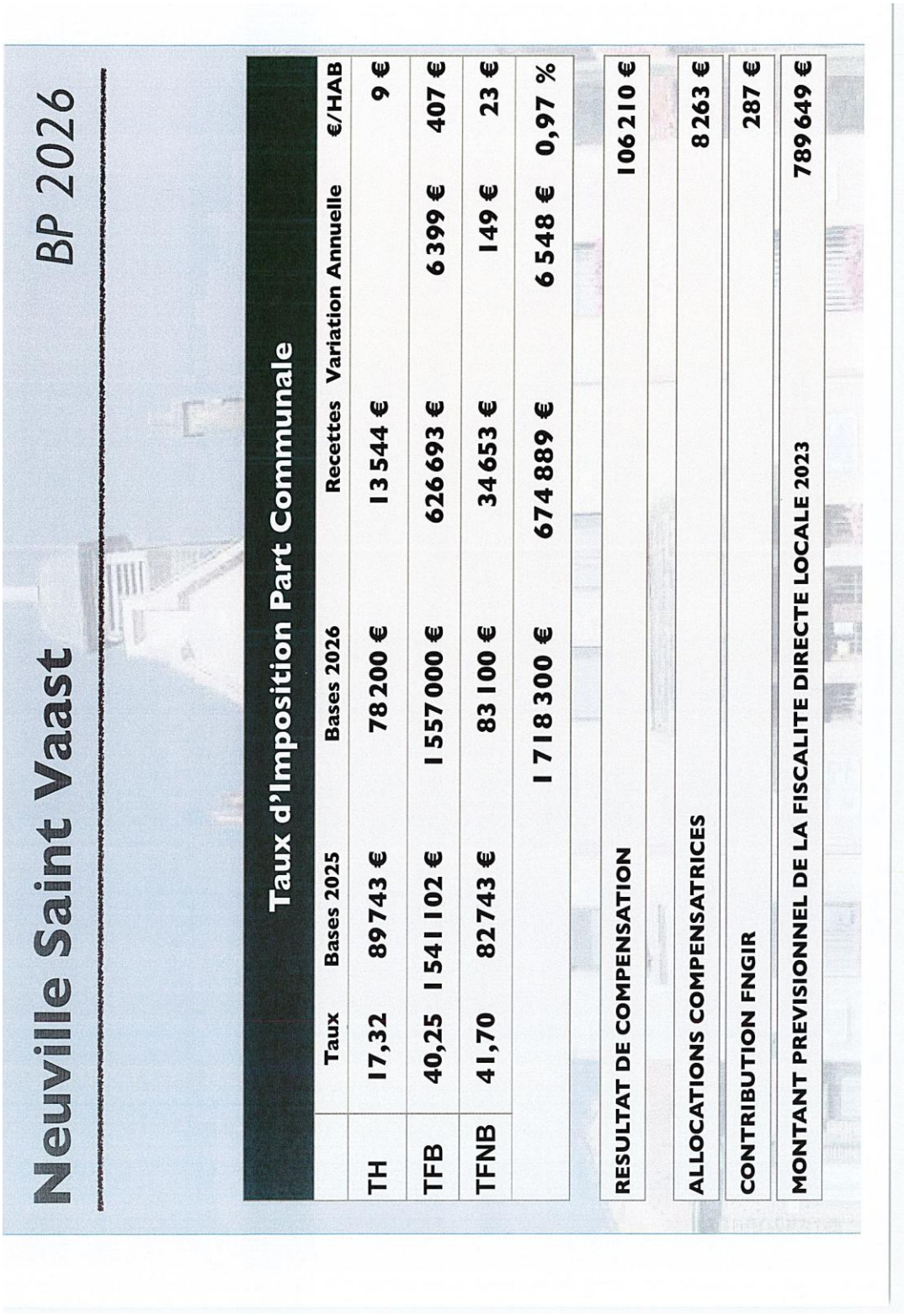

Neuville Saint Vaast

BP 2026

Taux d'Imposition Part Communale

	Taux	Bases 2025	Bases 2026	Recettes	Variation Annuelle	€/HAB
TH	17,32	89 743 €	78 200 €	13 544 €		9 €
TFB	40,25	1 541 102 €	1 557 000 €	626 693 €	6 399 €	407 €
TFNB	41,70	82 743 €	83 100 €	34 653 €	149 €	23 €
			1 718 300 €	674 889 €	6 548 €	0,97 %
RESULTAT DE COMPENSATION						106 210 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES						8 263 €
CONTRIBUTION FNGIR						287 €
MONTANT PREVISIONNEL DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023						789 649 €

Monsieur Fournier présente la situation fiscale de la commune.

Il rappelle :

- La stabilité des taux d'imposition depuis plusieurs années,
- La compensation partielle de la taxe d'habitation par l'État,
- Une tendance globale à la diminution des ressources.

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir les taux existants pour 2026.

Le Conseil approuve cette proposition (19 pour) tout en soulignant la nécessité d'expliquer aux administrés que les éventuelles hausses d'imposition ne relèvent pas uniquement de la commune.

Madame BERTRAND souhaite que ce là soit bien noté au procès-verbal et peut-être aider le citoyen dans la lecture d'une feuille d'impôt via le facebook de la mairie par exemple.

---

4. Budget primitif 2026

Le budget primitif est présenté en détail.

1) Le fonctionnement

L'excédent est de 867 841€

Les recettes de la cantine ont baissé suite au retrait de l'école Jeanne D'Arc

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 298 006€

Les dépenses prévisionnelles comprennent de la fourniture de petit équipement pour 10 515€, l'entretien des bâtiments pour 14 720€, le conseil des jeunes pour 2500€, les charges de personnel pour 688 000€, la rémunération des professeurs de l'école de musique pour 25 700

€ et autres charges courantes pour 140 000€

Chaque commission a fait un effort pour réduire ses charges

Charges totales : 1 302 247€

Monsieur GOURGUECHON quitte le conseil à 20h45 et donne procuration à Monsieur PUCHOIS.

Recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 165 847€

Dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 302 247

Le virement à la section d'investissement est de 863 600,63€

Les orientations principales sont :

- Maîtrise des dépenses face à la baisse des dotations,
- Ajustement des charges liées aux services (cantine, ALSH, école de musique),
- Vigilance sur les charges de personnel et les recrutements temporaires.

Des échanges ont lieu sur :

- L'équilibre financier de la cantine,
- L'évolution des effectifs encadrants,
- La nécessité d'adapter certaines prestations en fonction de la fréquentation.

2) L'investissement

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 548 306€ :

Espaliers
Abri de touche (dont 1 en remboursement assurance suite sinistre)
2 pc école
Charriot verres
Rénovation étage mairie
Placards garderie
Alarme mairie
Etude vidéoprotection
Effacement rue de Vimy réseaux
Toiture mairie (démoussage)
Elec église
Ex-votos église
Bancs sur le parvis église (Nathalie explique que les bancs feront partie de la végétalisation de la cour de l'école)
Clim
Table pique-nique
Chemins ruraux (48 000)
Cour de service EA (macadam)
Plaque vibrante
Transpalette.

Les recettes sont estimées à 1 132 578€ :

001
FCTVA.
1er acompte lié au city.

Plusieurs projets sont évoqués :

- Travaux dans les bâtiments communaux (mairie, école, église),
- Aménagements extérieurs (chemins ruraux, équipements sportifs),
- Achat de matériel

Le futur bâtiment du ST est abordé comme le devenir de « la maison Hanot ».

Madame Cogez quitte le conseil à 21H05 et donne procuration à Madame SLAZSKI.

SYNTHESE

Investissement 1 132 578€

Fonctionnement 2 165 847€

Le budget primitif 2026 est de 3 298 426€

Vote du budget 19 pour, le budget primitif est adopté.

Il est rappelé que toutes les dépenses inscrites ne seront pas nécessairement réalisées et feront l'objet de validations ultérieures.

5. Indemnités des élus

Le Conseil examine la répartition des indemnités.

Il est décidé de maintenir un niveau global inférieur au plafond autorisé, avec une répartition entre le Maire, les adjoints et un conseiller délégué.

Cette décision s'inscrit dans une volonté de maîtrise des dépenses publiques.

En 2020 Monsieur le Maire a diminué son indemnité au profit d'un conseiller délégué (150€].

4 adjoints (4 x 770€) – JPP 1856€ dont 150€ pour le conseiller. 61 048€

Taux maxi : 79 505€

- Maire : 55.7% - 2289€
- 5 adjoints 5 x 879€ (21.38%)
- 1 conseiller délégué.

En bureau, décidé de plafonner les indemnités en limitant les pourcentages, pourcentage qui ne sera pas dépassé durant le mandat 61 048€

- Le Maire : 41% - 1685€
- Les adjoints :5 x 650€ (15.82%).
- Conseiller : 150€

Madame LANGHAM quitte la réunion.

Désignations et représentations

Le Conseil procède à plusieurs désignations :

- Représentants auprès des services d'incendie et de secours : M le Maire, Madame BERTRAND et Monsieur DURIER.
- Délégué au sein d'un syndicat intercommunal, le SMAV : Monsieur Sébastien LEGAY.

Questions diverses

Plusieurs sujets sont abordés :

- **Aménagement routier** : La CUA et le département prévoit l'installation de feux tricolores au carrefour « relais st Vaast » à la Targette avant septembre 2026. Ce sont des feux équipés du système traficam qui prend en compte le trafic et la vitesse

Les feux rue de la Barre et Rue de l'égalité sont en cours d'installation, ils seront opérationnels fin de la semaine prochaine

- **Vie culturelle** : proposition d'organisation de spectacles dans la salle communale afin de dynamiser son utilisation par Madame Sandrine REHABI. Suite à son mail envoyé au conseil, Sandrine propose un partenariat cœur de scène. Sandrine reprend contact pour savoir si possible de faire un essai sur 1 spectacle, une association du village pourrait gérer un bar
- **Communication** : suggestion de renforcer l'information via les réseaux sociaux.
- **Gestion des équipements** : réflexion sur l'utilisation des salles et leur impact énergétique.

Clôture de la séance

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Madame KUBICKI Valérie

Le Maire,
Monsieur PUCHOIS Jean-Pierre